

Action Logement, le partenaire logement des salariés

Dans le cadre du dispositif de votre territoire sur la l'amélioration de l'habitat, Action Logement permet aux propriétaires (salariés modestes) d'un logement dans le parc privé de bénéficier de **subvention jusque 20000€** pour financer les travaux de rénovation énergétique**, ainsi qu'une **subvention jusque 5000€** pour les travaux d'adaptabilité à la vieillesse** et la dépendance.

Aussi, Pour faciliter l'accès au logement locatif, Action Logement finance le dépôt de garantie avec le [LOCA-PASS*](#), et, avec [VISALE*](#), propose une garantie de paiement de loyer totalement gratuite pour le locataire et le propriétaire.

En contrepartie de ces financements, pour la construction de logements sociaux, le renouvellement urbain ou la remise sur le marché de logements vacants en centre ville, Action Logement peut [proposer des logements locatifs*](#) réservés pour les salariés d'entreprises (6500 logements en Indre et Loire).

La demande de logement est à faire sur [AL'in.^{FR}](#)

Action Logement accompagne également les jeunes alternants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en leur versant une subvention de maximum 100€ par mois afin d'alléger leur loyer avec [l'aide MOBILI-JEUNE*](#).

Pour [devenir propriétaire](#) ou rénover une résidence principale, Action Logement propose des conseils et des prêts à taux avantageux.

Action Logement avec [l'aide MOBILI-PASS*](#) est aussi acteur du développement économique en facilitant l'accueil et le logement des nouveaux collaborateurs des entreprises qui recrutent.

Action Logement conforte son offre de service avec des conseils et des aides financières en cas de difficultés ponctuelles.

Les demandes d'aides Action Logement Services sont à faire sur www.actionlogement.fr.

**Nos Services sont à destination des salariés des entreprises privées de plus de 10 salariés et des entreprises agricoles de plus de 50 salariés. Nos offres de prêt sont sous conditions. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.*

***Subvention réservées aux Propriétaires salariés du parc privé (propriétaires bailleurs et propriétaires occupants) distribuées dans le cadre du « Plan d'Investissement National contre le mal logement ». Voir conditions sur le site Action Logement ou en agence.*

Agence Action Logement Service d'Indre et Loire : 15 place Michelet, 37000 Tours – 02 47 05 67 66